



A 1 heure de Lausanne, 2 heures de Lyon et 3 heures de Paris par le TGV, la Communauté de Communes du Grand Pontarlier, regroupant 10 communes dont la Ville de Pontarlier, bénéficie à la fois d'un cadre de vie agréable dans le département le plus vert de France et d'un grand dynamisme économique, rythmant la vie de ses 28 000 habitants.

La Communauté de Communes du Grand Pontarlier

Recrute

Un Chargé d'opération viabilité hivernale (h/f)

Direction de la Voirie et des Espaces Publics

Cadre d'Emplois de catégorie B ou C confirmé

Au sein de la Direction de la Voirie et des Espaces Publics, sous la responsabilité du Directeur et en collaboration avec les membres de son équipe, vous êtes chargé(e) de piloter des opérations liées à la voirie et à la viabilité hivernale pour la Ville de Pontarlier.

Missions de viabilité hivernale :

- **Pilotage opérationnel de la viabilité hivernale (en astreinte) :**
 - Participer à la mise en place des modalités de déneigement.
- **Bilan de l'organisation en place :**
 - Analyser les opérations de déneigement effectuées (bilan quantitatif et qualitatif) ;
 - Créer et suivre des indicateurs d'activité et de pilotage ;
 - Créer et suivre les couches ad hoc sur le SIG.
- **Préparation de l'organisation du service hivernal :**
 - Faire des propositions d'adaptations à la suite du bilan effectué (modifications de circuit...);
 - Rédiger des pièces techniques des marchés effectués par les prestataires privés, participer à l'analyse des offres et suivre l'exécution des marchés.

Missions hors viabilité hivernale :

- Participer à la conduite d'opérations du service voirie (travaux d'entretien routier, aires de jeux...);
- Gérer le domaine public : suivre les permissions de voirie, contrôler les travaux effectués et collecter des informations au sein des outils idoines.

Compétences requises et savoir-être :

- Posséder des connaissances en matière de viabilité hivernale et voirie ;
- Travailler en équipe ;
- Être rigoureux et disponible ;
- Être capable de diriger des opérations (viabilité hivernale) ;
- Savoir faire preuve d'anticipation ;
- Participer aux astreintes hivernales.

Conditions :

- Posséder le permis B ;
- La possession du permis C et connaissance en matière de voirie appréciés ;
- Recrutement et rémunération sous conditions statutaires (titulaire ou contractuel) + Régime indemnitaire + Prime annuelle ;
- Poste à temps complet : 38h/semaine, et droit à 11 jours de RTT et 29 jours de congés annuels ;
- Avantages de la collectivité : COS, participation à la mutuelle, ticket mobilité, possibilité de formations...
- Poste à pourvoir dès que possible ou à convenir à Pontarlier.

Adresser une lettre de motivation avec CV avant le 5 janvier 2025 à :
Monsieur le Président - Direction des Ressources Humaines
Communauté de Communes du Grand Pontarlier
22, rue Pierre Déchanet B.P. 49 - 25301 PONTARLIER cedex
Courriel : rh@grandpontarlier.fr